

Le recouvrement des recettes des collectivités territoriales

Objectifs : Comprendre les concepts fondamentaux du recouvrement des recettes des collectivités locales de l'émission du titre de recettes jusqu'au recouvrement. Savoir gérer les contentieux de recouvrement, les procédures suspensives de recouvrement ainsi que l'apurement des titres de recettes. Connaître les responsabilités du comptable ainsi que du juge des comptes.	Personnes concernées Toute personne souhaitant mieux connaître les principes de base du recouvrement des recettes des collectivités locales. Pré requis : aucun.
PROGRAMME	PEDAGOGIE
► L'EMISSION D'UN TITRE DE RECETTES EXECUTOIRE - Personnes publiques et catégories de créances concernées - Le privilège de recouvrement sur créance exécutoire : un privilège exorbitant du droit commun - Le titre de créance : fondement de la procédure ● Les contestations de la créance - Le recours gracieux - Le recours juridictionnel avant engagement des poursuites - La prescription d'assiette et la prescription de l'action en recouvrement - Quadriennale de la loi du 31 Décembre 1968 ► LA PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE RECETTES ● Les contrôles du comptable - Contrôle de l'autorisation de percevoir la recette - Contrôle de la mise en recouvrement - Contrôle de la réduction ou de l'annulation des titres de recettes ● La prise en charge des titres de recettes ► L'ORGANISATION DU RECOUVREMENT ● Compétence du comptable et gestion de fait - Compétence exclusive du comptable public ● Une gestion concertée du recouvrement - En amont de la créance : le rôle du conseil du comptable - Définition d'une politique locale du recouvrement ● La recherche du renseignement ► LE RECOUVREMENT CONTENTIEUX ● Les conditions préalables - La lettre de rappel - L'autorisation de poursuites délivrée par l'ordonnateur ● L'opposition à tiers détenteur - Champ d'application - Les conditions préalables - La procédure d'opposition à tiers détenteur - Les effets de l'opposition à tiers détenteur - La responsabilité des tiers détenteurs défaillants - Le contentieux relatif à l'opposition à tiers détenteur ● Les autres voies d'exécution - A l'encontre des personnes morales ou physiques de droit privé - A l'encontre des personnes morales de droit public	Le Formateur Spécialiste de comptabilité publique. Méthodes pédagogiques La démarche consiste à réaliser des apports techniques pour une meilleure compréhension des enjeux légaux. Des travaux individuels seront demandés pour une adaptation des contenus de la formation aux réalités des participants. Des études de cas permettront de mieux concrétiser le recouvrement des recettes des collectivités territoriales. <u>Intra entreprise</u> Lieu de formation : dans la ville de votre choix. <u>Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille</u> Tarif par personne 2 jours 1 150 € Réf : SP019

● Les garanties

- Hypothèques légales et privilèges particuliers

● Recouvrement par compensation

- Conditions d'exercice de la compensation légale
- Effets de la compensation

► LE CONTENTIEUX DE RECOUVREMENT

● La contestation du bien-fondé de la créance

● Contestation des poursuites

- L'opposition à poursuites, l'opposition à état exécutoire

● Procédure amiable du mémoire préalable

- Créances autres que les créances de nature fiscale
- Créances ayant un caractère fiscal

● Les effets de l'opposition du débiteur

► PROCEDURES SUSPENSIVES DE RECOUVREMENT

● Redressement et liquidation judiciaires du débiteur

- Assignation et déclaration des créances
- Créances bénéficiant de l'article L.621-32 du code de commerce
- Procédures collectives et associations syndicales (ASA/AFR)
- Procédure collective et compensation légale
- Procédure collective et cautionnement

● Traitement de surendettement des particuliers et des familles

- Engagement de la procédure
- Élaboration et suivi du plan conventionnel de redressement
- Phase amiable et phase d'élaboration des recommandations
- Procédure dite de rétablissement personnel

► APUREMENT DES TITRES DE RECETTES

● Réduction ou annulation d'un titre de recettes

● Remise gracieuse de la dette

- Conditions générales d'exercice
- Cas particulier des astreintes d'urbanisme

● Admission en non-valeur

- Définition, portée, justifications à produire

► RESPONSABILITE DU COMPTABLE ET JUGE DES COMPTES

● Notion jurisprudentielle de diligences

- Diligences adéquates, complètes, rapides

● Relation avec le juge des comptes

- Conditions de mise en oeuvre de la responsabilité du comptable
- Justifications à apporter au juge des comptes

Modalités d'évaluation

Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM. L'évaluation permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation avec une évaluation des acquis mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Accès handicapés

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées. Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, l'apprenant contacte en amont de la formation le conseiller ProFormalys afin d'être mis en relation avec le Référent Handicap.